



RETIRER LA GARDE A UN PERE

Par **nini14**, le **10/05/2021** à **10:07**

Bonjour, cela fait trois ans que je me bat pour retirer la garde totale de mes enfants au père, car il est violent avec les enfants, les menaces, leur fait du chantage, ne s'occupe pas de lui, et la seule réponse que j'ai du juge, rien il a accorde au père des visites et des hébergements simple , d'un père classique.

Cette homme est alcoolique, drogué et bat sa nouvelle compagne, comme moi avant même pire que moi.

J'ai eu comme décision à la cour d'appelle: refus, je perds tous mes procès et lui il obtient tous ce qu'il demande.

Je doit aller en pourvoi en cassation avec un avocat de la cour de cassation de Paris, est ce que cela sert d'y aller car juste un devis de consultation ça coûte 3000 euros.

Car il juge juste les droits et non les faits.

La décision s'est qu'il garde les visites et les hébergements de deux enfants, un week-end sur 2, une semaine sur 2 pour les vacances.

Malgré la situation.

Aidez moi, car je veux me battre et je veux de l'aide s'il vous plait.

Par **jodelariege**, le **10/05/2021** à **12:04**

bonjour

dans une situation difficile seul un avocat peut vous aider mais l'avocat n'a pas de baguette magique....

Par **nini14**, le **11/05/2021** à **09:22**

Je sais que je doit voir un avocat , mais j'aimerais avoir un conseil si quelquun connait un avocat a la cour de cassation qui est valable?

Par **jodelariege**, le 11/05/2021 à 10:47

bonjour

on ne peut pas vous donner de nom d'avocat ici

par contre si vous perdez tous vos procès c'est peut être que vos arguments ne sont pas assez convaincants et qu'en cassation cela sera pareil....que dit votre avocat actuel?

Par **P.M.**, le 11/05/2021 à 11:01

Bonjour,

Il ne pourrait y avoir Cassation que si les règles de Droit n'ont pas été respectées, ce n'est donc pas un nouveau Jugement sur le fond, comme vous l'avez indiqué, on ne reprend pas les faits...